

Image not found or type unknown



Location de camionette concernant le pare brise

Par **vanhove**, le **12/11/2011** à **12:17**

Bonjour, rnrnJ'ai fait une location de camionette cher XX de Thonon des Bains et j'ai déposé le vehicule le dimanche 31 octobre alors que la location était prévue jusqu'au mardi 1er novembre et malheureusement il ya eu un impact sur le pare-brise, impact qui n'est pas dans le champ de vision, et j'ai pris une assurance franchise remboursable. Le directeur de xx a fait faire un devis par son expert et il faut que j'avance les frais car il dit qu'il faut changer le pare-brise alors que c'est juste un impact qui a été fait au moment où le camion a été déposé quand je l'ai restitué. Il n'y avait rien. rnrnQue dois-je faire ?rnrnCoordialement.

Par **pat76**, le **13/11/2011** à **17:50**

BonjourrnrnVous avez une assurance responsabilité civile et peut être droit à une aide judridique de la part de votre assureur.rnrnPeut être pourriez-vous vous renseigner auprès de lui sur l'attitude que vous devez adopter concernant le litige avec l'agence de location de véhicule.rnrnIl n'y avait pas une personne de l'agence présente lorsque vous avez rendu le véhicule?